L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

[illegible] ....$12 } payable d'avance
[illegible] ....$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 23 AOUT 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

Les démocrates whigs de la Nouvelle-Orléans sont décidés à soutenir le ticket suivant à la prochaine élection spéciale des représentans.

GEORGE MORGAN,
GEORGE K. ROGERS,
J. MARCEL DUCROS.

Le Veto.—On s'attendait presque à recevoir par la malle d'hier la nouvelle du veto; mais rien n'est arrivé. L'anxiété du public va tous les jours croissant, et les rumeurs de toute espèce se propagent. C'est à qui fera des suppositions: quelques uns s'imaginent que le Président a l'intention de garder le bill, jusqu'à ce que l'expiration du délai constitutionnel lui donne force de loi sans qu'il ait besoin de la sanction de l'exécutif. Cette hypothèse nous semble tout-à-fait en opposition avec le caractère de John Tyler qui ne manque ni de fermeté ni de décision. D'autres sont persuadés que le Président est revenu sur sa résolution primitive et qu'il signera le bill: il ne le garderait alors que pour se donner le temps de motiver son approbation. Cette version, de quelque source qu'elle vienne, ne nous paraît pas présenter grande probabilité; et nous nous en tenons toujours à notre première pensée; le bill sera renvoyé avec des observations. On a en effet tout lieu de croire que M. Tyler a reconnu l'indispensable nécessité d'une Banque générale, qu'il n'a aucune objection constitutionnelle contre l'établissement d'une institution centrale qui émettrait du papier, recevrait les dépôts et se livrerait à des opérations purement financières; mais qu'il n'approuve pas la création de succursales ayant le droit de faire l'escompte, sans le consentement des Etats dans lesquels elles seront placées. Ce sera sans doute sur cette considération qu'il appuiera son veto.

Mais, si le cas se présente ainsi que fera le Congrès? Modifiera-t-il le bill d'une manière conforme aux vues de l'exécutif? On pense assez généralement qu'il se contentera de mener à bout les projets de loi présentés jusqu'à ce jour et qu'il s'ajournera, laissant au Président la responsabilité de ses actes et s'en remettant au jugement de l'opinion populaire.

Une autre question s'élève. Le veto amènera-t-il la dissolution du cabinet? Bien de gens sont tentés de le croire; nous hésitons à faire comme eux. Mais on donne comme presque certaine la retraite de M. Crittenden, l'avocat-général; et M. Clay alors quitterait le Sénat pour faire el reson ami en son lieu et place.

Nous n'avons pas besoin de dire que la presse locofoco, profitant de la circonstance, va criant partout que le veto sera le signal de la dissolution du parti whig; mais nous avons grand peur qu'elle ne s'abuse à ce sujet. Il ne fera selon nous que donner de nouvelles forces à ce parti: la question de la Banque Nationale deviendrait en quelque sorte une nouvelle bannière autour de laquelle se rallieraient les opinions différentes. Or, tous les whigs, sans exception, sont en faveur d'une banque, un grand nombre de locofocos sont convaincus de la nécessité d'une institution de ce genre, et sans doute ils n'hésiteraient pas à se prononcer dans ce sens. Le parti whig compterait donc, le cas échéant, un nombre considérable de nouveaux auxiliaires qui assureraient incontestablement son triomphe.

HISTOIRE DE LA NAVIGATION.
III.

(Voir l'Abeille des 28 avril et 1er mai.)

L'aiguille aimantée une fois fixée sur un pivot, d'autres perfectionnements de détail ne se firent pas longtemps attendre. Les Français ajoutèrent à l'aiguille suspendue de Gioja la rose des vents ainsi que la constate la fleur de lys que portent les plus anciennes boussoles pour indiquer le Nord. Plus tard les anglais enfermèrent l'aiguille suspendue de Gioja dans une boîte box ou boxel d'où le mot de boussole est dérivé.

Cependant la découverte ou le perfectionnement de la boussole n'était qu'un premier pas dans la carrière à parcourir. On soupçonnait à peine les cartes marines. Quelques astronomes entrevoyaient bien les secours qu'il était possible de tirer du cours des astres; mais on manquait d'instrumens pour tenter les moindres observations. Il fallait avant tout rassembler et coordonner les connaissances acquises sur ce sujet et c'est au prince Henry, duc de Viseu et au roi Jean II de Portugal que l'honneur de cette belle entreprise revient. Dès 1416 le prince Henry, duc de Viseu, avait fait construire un observatoire à Sagres, en y fondant un collège maritime. Mais ce fut Jean II qui, poursuivant les desseins de son père et du prince Henry, réunit à grands frais les plus doctes personnages de son temps à l'effet de conférer sur ces matières, "lesquels philosophes, dit un historien, après avoir employé diverses séances et débats de grands raisonnements devant le roi, ne trouvèrent entre toutes leurs "propositions, autre ou meilleur expédient que le mode "de dresser les routes de la navigation par la direction "du ciel, à cet effet convoquer les sciences mathématiques et les appliquer au service de la navigation. Premièrement ils s'occupèrent à tracer fidèlement la "mappemonde géographique et hydrographique, et la "graduer justement sur la latitude et longitude du "monde lors connu. Secondement les dits docteurs "dressèrent les tables de la déclinaison du soleil, dont "ils firent registre, qui fut un fort beau et louable travail, par le moyen duquel la navigation fut anoblie "et d'irrégulière fut rendue en art libéral très excellent et fort certain."

"Cette certitude cependant, dit le capitaine Baron en rapportant ce passage, reposait sur des connaissances bien faibles et des procédés bien inexacts. On ignorait encore les variations de l'aiguille aimantée, c'est à dire la quantité dont elle s'écarte du pôle vrai. On ne connaissait que les cartes plates, guide très défectueux et dont les erreurs croissent en raison de l'espace embrassé. Pour observer les astres on se servait de l'astrolabe, instrument informe et que l'on abandonna bien tôt pour l'arbalète autre grossier instrument dont l'usage se perpétua jusque sous Louis XIV. La réduction des routes n'offrait pas moins de difficultés; elle exigeait des opérations fort compliquées qui s'exécutaient sur les cartes, au moyen des rhumbs de vent dont elles étaient sillonées. Toutes les notions que l'on possédait sur le système planétaire et les phénomènes météorologiques étaient puisées chez les anciens ou dans les ouvrages d'Albert-le-Grand et de Jean de Sacrobosco. La terre était encore immobile et tout le parti que l'on savait tirer des astres se bornait à obtenir la latitude, soit par l'observation du soleil, soit par celle de l'étoile du Nord et de ses gardes sur lesquelles existait un traité complet."

Ce fut cependant avec ces faibles ressources, avec ces moyens si imparfaits que Colomb, Gama, Magellan accomplirent avec bonheur leurs audacieux voyages.

Sebastien Cabot et Christophe Colomb se disputent l'honneur d'avoir le premier observé la variation de la boussole. Peut être leurs observations ont elles été simultanées. Ce qu'il y a de certain c'est que Colomb fit cette observation de variation le 14 septembre 1492.

Les deux plus anciens écrivains sur la navigation sont Pedro Medina et Martin Cortès. L'ouvrage de P. Medina surtout, publié en 1545, obtint un grand succès et fut traduit dans toutes les langues; cependant celui de Cortès obtint la préférence en Angleterre s'il faut en croire quelques écrivains de nos jours.

Ce même Cortès donne encore la description de quelques instrumens, pour déterminer la déclinaison du soleil et de la lune et pour déterminer en même temps l'heure et la latitude.

En 1530, Gema Frisius tenta avec quelque succès de calculer le temps et l'espace au moyen de petites horloges nouvellement inventées alors; et il invente un nouvel instrument auquel il donne le nom de quadrant nautique.

Quelques années après [1537] Pierre Nunez, Portugais, expose les erreurs de la carte plate et donne la solution de quelques problèmes astronomiques, entre autres celui de déterminer la latitude par deux observations de la hauteur du soleil, l'azimuth intermédiaire étant donné. Il donne aussi une méthode de diviser le quadrant au moyen de cercles concentriques laquelle sert encore après avoir été considérablement améliorée par Halley.

A partir de cette époque la navigation fait des progrès rapides William Bowne, Simon Stevin, Michel Coignet, Robert Forman, William Burrough, Roderic Zamorano, Gerard Mercator, Edouard Wright, Wellebrord Snell, Picard, le Père Fournier, Dechâles, Hadley, Tobie Meyer, Kepler, le chevalier de Borda, publient successivement des traités de navigation en tenant compte chacun de toutes les découvertes antérieures. Aussi on détermine d'abord la déclinaison de l'aiguille aimantée, niée par Medina, et cette connaissance fait disparaître une foule d'erreurs dangereuses dans la réduction des routes; les cartes réduites sont substituées aux cartes plates et donnent aux opérations plus de précision; l'usage des sinus et des logarithmes s'introduit dans les calculs; on est successivement arrivé à déterminer avec précision la longitude par le chronomètre et par le moyen des distances sidérales. Il est impossible maintenant de prévoir les progrès que réserve l'avenir à la navigation, mais il faut reconnaître que jamais les connaissances hydrographiques n'avaient été si répandues, nous avons presque dit si populaires, grâces aux travaux de Lagrange de Laplace, de Bowditch et d'Arago.

SALUBRITÉ DE LA VILLE.

Le nombre de decès signalés au Bureau de Santé de vendredi à samedi est de 18 dont 6 de fièvre jaune. Ainsi la semaine dernière a donné les proportions suivantes: Décès 101 dont 23 Fièv. jaune

L'avant dernière n'avait donné que 80 dont 3 "
Et celle antérieure (la première) que 67 dont 4 "

Ces chiffres sont tirés des rapports faits par les divers médecins au Bureau de Santé; car on sait que nous n'accueillons qu'avec beaucoup de circonspection les bruits qui courent sur ce sujet.

Il a été admis à l'Hopital de Charité depuis vendredi soir, 14 malades de fièvre jaune; 8 sont morts de cette maladie depuis la même époque, 20 sont encore atteints de cette maladie.

Nous avons maintenant la certitude que la mortalité a été infiniment moindre à Lafayette qu'on ne l'avait dit. Il n'y a eu pour toute la semaine que dix decès suivant les uns et 12 suivant d'autres; et la fièvre jaune n'y figure que pour 2. Outre ces informations que nous tenons des journaux de Lafayette voici une lettre d'un d'un de nos abonnés qui paraît être bien informé et qui corrobore ces détails:

Lafayette, 21 août 1841.

A MM. les Rédacteurs de l'Abeille.

Je ne sais pas pourquoi la plupart des journaux de la ville se plaisent à répandre l'alarme parmi la population, au sujet de la fièvre jaune. Ignorez-vous donc, monsieur, que la peur fait souvent plus de mal que l'épidémie même. Je conçois que les médecins trouvent leur intérêt à dire que le fléau fait des ravages, je le conçois aussi de la part du Courrier car on dit que le rédacteur a des propriétés de l'autre côté du lac, mais vous, messieurs, qui êtes indépendants, qui ne tenez ni maison de santé, ni pharmacie, comment pouvez vous accueillir tous les bruits que l'on répand au sujet d'une maladie qui serait moitié moins de mal. Si au lieu de répandre la terreur par des grands mots tels que intensité, ravages effrayants, &c. &c. vous disiez: tenez vous chaudement, point d'excès, ne vous exposez pas au soleil et vous pouvez être tranquille contre la fièvre jaune.

Ces quelques paroles guériraient plus de malades que tous les médecins de la ville ensemble.

Quant aux dix personnes enlevées en vingt quatre heures à Lafayette, vous pouvez monsieur, démentir cette nouvelle. J'habite moi-même à peu de distance du cimetière, et je puis vous affirmer que sur les dix (4 de Lafayette et 6 de la seconde municipalité) morts; 3 seulement ont succombé de la fièvre jaune.

Publiez ces quelques lignes si vous le jugez convenable.

J. BERNIER.
Habitant à Lafayette.

Bravo! voisin, bravo! voila ce qui s'appelle parler à propos et bien. Au reste [illegible] n'en attendait pas moins de votre chevaleresque courtoisie et de votre exquise urbanité. Ainsi la paix est rétablie, n'est-ce pas?

On nous prie d'annoncer qu'il y aura ce soir sur la place Lafayette à sept heures et demie une assemblée publique de la société de tempérance.

Nomination faite par le Gouverneur.
James McAllister, juge de paroisse à Lafourche Interieure, en remplacement de H. K. Knoblock, décédé.

INTERIEUR.
ELECTIONS.

Tennessee.—Vingt sept comtés dont on connait les retours donnent à Jones, le candidat whig, plus de mille voix de majorité ce qui est un gain de 1,750 voix sur l'élection de 1839. Si les autres comtés suivent la même proportion, la majorité de Jones excédera trois mille. Jusqu'à présent les whigs ont gagné deux sénateurs et trois représentans. Un gain de trois membres de plus au parti de l'administration assurera la majorité, dans la législature et l'élection de deux sénateurs des Etats-Unis. Il y aura probablement 30,000 votes de moins qu'à la dernière élection Présidentielle.

Indiana.—Nous trouvons dans le *Baltimore Patriot*, du 12, quelques détails sur l'élection de l'Indiana, jusqu'à présent il y aura 3 sénateurs Whigs et 4 Vanocrates, ce qui constitue une perte de 3 membres depuis les élections de 1840. Ce résultat doit être attribué moins à l'influence de l'opposition qu'à des questions locales et surtout à de nouvelles circonscriptions électorales opérées depuis l'an dernier. Cependant la majorité est au Sénat.

Le même résultat se produit pour la Chambre et provenant des mêmes causes. Les retours connus jusqu'à présent donnent 24 whigs et 29 locos, au lieu de 42 contre 17 l'an dernier.

Les comtés dont les retours ne sont pas encore connus et qui donneront 47 membres étaient l'an dernier représentés par 36 whigs et 6 locos.

CONGRES.
(*Séance du 11 août 1841.*)

Senat.—Après une discussion entre M. Clay et M. Calhoun au sujet de certaines résolutions prises par une assemblée du comté de l'Ile de Wight (Virginie) discussion dont le résultat final a été favorable à M. Clay, l'honorable sénateur du Kentucky propose de prendre en considération le bill pour abroger la sous-trésorerie, avec les amendemens qui y ont été faits par la chambre. Quelques sénateurs, parmi lesquels je distingue M. Calhoun, combattent vivement cette proposition. M. Calhoun demande que le bill ne soit pris en considération que le 11 courant, afin de laisser à l'exécutif le tems de prendre une décision au sujet du bill de la banque. Mais cette motion n'a point de succès, elle est rejetée par 25 voix contre 21 seulement, et le sénat s'occupe immédiatement de l'examen du bill d'abrogation. Les différens amendements de la chambre sont mis aux voix et le sénat y donne son concours; puis le bill est envoyé à la signature du président.

La discussion du bill pour la distribution du produit des terres continue; et divers amendemens sont présentés: le plus remarquable est celui de M. Linn qui propose que le produit des ventes de terre soit appliqué à la défense du pays.

La Chambre des Représentans s'occupe durant toute la séance de ce jour de la discussion du bill sur les faillites.

Séance du 12 août.

Senat.—Le débat reprend sur l'amendement de M. Linn au bill pour la distribution des terres. M. Linn, M. Benton et M. Wright parlent en faveur de cet amendement qui est combattu par M. Tallmadge, puis mis aux voix et repoussé par 28 voix contre 18.

M. Sturgeon demande ensuite la suppression de l'article 1er du bill. Cet article accorde aux nouveaux Etats en sus des droits qui leur sont communs avec les anciens un prélèvement de 10 pour cent sur le produit de la vente des terres situées dans leurs limites. Cet amendement à moins de succès encore que le précédent: il est repoussé par 35 voix contre 11.

Chambre des Representans.—M. Barnard présente une résolution qui demande que l'examen du bill sur les faillites commence dans la Chambre le lendemain à midi; M. Wise propose un amendement qui doit clore la discussion dans le comité général ce jour même à trois heures. Ces deux propositions sont repoussées et le bill restera jusqu'à nouvel ordre soumis au comité général. La Chambre s'occupe ensuite du bill sur les pensions de la marine qui lui a été renvoyé par le Sénat avec des amendemens; après quelques observations de MM. Adams et Wise, elle donne son concours à ces amendemens, et se forme en comité général pour reprendre l'examen du bill des faillites. La discussion n'avance pas rapidement. MM. Brown du Tennessee, Hunt de New-York, Pope du Kentucky et Allen du Maine y prennent part. Les deux premiers et le dernier défendent avec talent le bill à l'adoption duquel s'oppose M. Pope. Le comité général se lève à 3 heures: la Chambre rentre en séance et ne tarde pas à s'ajourner. M. Holmes de la Caroline du Sud ayant fait remarquer qu'elle n'était plus en nombre.

New-York.—Le lac Erie vient d'être le théâtre d'une épouvantable catastrophe. Le bateau à vapeur *Erie*, qu'on avait remis à neuf et repeint tout récemment, était parti le 9 courant de Buffalo (New-York) pour se rendre à Chicago (Illinois). Il avait à bord environ deux cents passagers, une assez considérable quantité de marchandises, ainsi qu'un assortiment de couleurs et d'acides appartenant à des peintres qui allaient exercer leur métier à Chicago. A l'heure du départ le vent était très violent et le lac agité; aussi le capitaine avait il hésité un peu à se mettre en route; mais le *Dewitt-Clinton* avait quitté Buffalo quelques heures auparavant et cet exemple décida le malheureux capitaine à tenter le voyage. Il partit donc et malgré le tems on allait assez bien lorsque vers six heures une dame, je crois, pleine de vernis, qui se trouvait près des chaudières, prit feu avec tant de violence que l'incendie envahit sur le champ toutes les parties du bateau qui s'enflamma d'autant plus facilement que la peinture, dit-on, n'était pas tout-à-fait sèche. Il n'y avait pas moyen d'arrêter la fureur des flammes; l'équipage et les passagers n'eurent d'autre ressource que de se jeter à l'eau; la plupart ne sachant pas nager et n'ayant rien pour se soutenir, se noyèrent. Le *Dewitt Clinton* qui s'était arrêté à Dunkirk, aperçut de loin les flammes et s'empressa de se rendre au lieu du désastre, [illegible] parvint à sauver vingt-sept personnes, au nombre desquelles se trouvent une femme et le capitaine de l'Erie. Ainsi, d'après toutes les probabilités, cet incendie a fait *cent soixante-dix victimes!*

Mary C. Rogers.—La mort de cette infortunée préoccupe toujours très vivement la population de New-York: un grand nombre de citoyens se sont assemblés et ont pris la résolution d'offrir une forte récompense pour l'arrestation des meurtriers. On ne saurait trop approuver une pareille mesure qui aurait du être prise déjà par l'autorité.

VARIÉTÉS.
L'HERITAGE DE MON ONCLE.
V.
(Voir l'Abeille des 16, 17, 18, 19, 20 et 21.)

L'ESCALADE.

Le beau Maxime de Courseulles était nonchalamment étendu dans une antique bergère recouverte en velours d'Utrecht jaune, et dont plus d'un indice accusait le long service. Il était enveloppé dans une splendide robe de chambre de brocart, l'un des rares débris de son ancienne opulence, qu'il avait sauvée par hasard des griffes de l'huissier; une paire de pantoufles en velours violet, parsemées de délicates broderies soie et or, ouvrage plus ou moins apocryphe d'une de ses nombreuses conquêtes, dessinait à merveille deux pieds remplis d'élégance et de distinction. Ainsi vêtu, ainsi posé, Maxime pressait entre ses lèvres le reste d'une cigarette près de lui échapper, et suivait d'un œil distrait le faible nuage de fumée qui s'en dégageait à chaque bouffée. Il y avait un contraste assez curieux entre le luxueux négligé de son jeune homme et la mesquinerie prosaïque et plus que bourgeoise du [illegible] dont il était entouré. C'était, outre la bergère [illegible] mentionnée, quelques chaises de [illegible] et pieds en paille craillée, une table bureau [illegible] à toute fin [illegible] et servant tour à tour à [illegible], de lavabo, de toilette, de bureau, votre même de table à manger; une commode en marqueterie déjetée du temps de Louis XV, avec un dessus de marbre en plusieurs volumes, les une dépareillés, les autres faisant défaut; une demi-dizaine de lit assez semblable aux tapisseries dont se servent sur les places publiques les saltimbanques; nous ferons grâces aux lecteurs du reste de cette inventaire qu'eussent pourtant complété d'une manière assez avantageuse les rideaux jadis jaunes, le lit de bois peint à colonnes, et surtout certain miroir que M. Rigolet avait osé qualifier du nom de glace.

Tous ces objets constituaient cependant l'une des chambres garnies les plus confortables de la pension Rigolet, celle qu'on décorait du nom pompeux de *chambre jaune*; bien plus, pour y loger Maxime il avait fallu, moitié de gré, moitié de force, en faire déguerpir une personne dont on n'a peut-être pas perdu tout souvenir. Cette ex-porée de cinquante-six ans qui s'était montrée dans le principe si passionnée pour le jeu de volant, et qui ne répondait d'ordinaire qu'à l'appellation de *Mme de Saint-Amand*, gardant un silence obstiné lorsque la particule nobiliaire qu'elle s'était bénévolement adjugée se trouvait par hasard oubliée ou méconnue. Mme de Saint-Amand, veuve d'un colonel plus ou moins problématique de ce nom, était fort mauvaise pair, comme disait M. Rigolet, ce qui lui avait valu l'affront d'être transplantée dans un bouge sans cheminée, ayant vue sur la cour, tandis qu'au devant de la chambre qu'elle quittait s'épanouissaient les arbres du Boulevard, et que l'horizon n'avait d'autres bornes que les piles de bois des chantiers de la rue du Chemin-Vert. Aussi, à partir de ce moment, vouait-elle une haine à mort au beau Maxime, qui avait d'ailleurs à ses yeux le tort impardonnable de ne l'avoir pas même regardée, elle, Mme de Saint-Amand, la coqueluche de tous les hommes au temps du consulat! Serment fut fait de s'en venger, on verra si elle tint parole.

Quoiqu'il en soit, Maxime était donc occupé à fumer sa cigarette dans sa bergère de velours d'Utrecht jaune, lorsque la porte de sa chambre s'ouvrit avec fracas et son ami Oscar Fraynel entra en personne.

—Pardieu! s'écria Maxime avec un ton d'amertume, je suis heureux d'avoir l'honneur de te voir après huit grands jours. Je te croyais mort depuis que je n'ai plus le moyen de te faire vivre.

—Ingrat! dit Oscar en levant les yeux au ciel d'une façon tragi-comique.

Puis, se laissant tomber sur une chaise, il ajouta en s'essuyant le front:

—Ouf! qu'le course de la rue de la Cléry, et au mois d'août encore!

—Hein! plaît-il? balbutia Maxime, qui, en entendant évoquer ce nom jadis célèbre, tressaillit involontairement et laissa tomber involontairement sur le carreau le reste de sa cigarette, tu viens de la.... rue de la Clé?

—En droite ligne, mon bon, et à pied, par le Jardin des-Plantes, le pont d'Austerlitz et le boulevard Bourbon. Nos moyens ne me permettent point d'aller en voiture, tu le sais bien. L'écrou a été levé ce matin même, et me voici.

—Que veux tu dire? explique-toi.

—Parbleu! ce n'est pourtant pas bien difficile à comprendre. J'sors de Sainte-Pélagie, ou plutôt nous en sortons tous les deux à la fois.

—Je n'entends rien aux énigmes; ainsi, parle plus clairement.

—Bien volontiers. Tu sauras donc que le lendemain de ton entrée dans cet asile fortuné, mais peu riche à ce qu'il me semble, il me fut impossible de venir te voir, attendu que mon chef de bureau eut l'indélicatesse de me donner un travail forcé, sous prétexte que c'est moi qui ai la meilleure écriture du bureau. Le surlendemain, j'avais résolu en revanche de te consacrer toute la matinée, et j'eus l'idée.... idée funeste! de passer d'abord chez toi pour savoir s'il y avait quelque chose de nouveau et pour prendre les lettres. Comme après avoir remplacé cette tâche je m'élançais dehors, voilà que j'aperçois à la porte une députation composée de bottiers, tailleurs, gantiers, que sais-je! un tas d'industriels plus fâcheux les uns que les autres, et qui avaient apprêté de ton figure. Je veux les éviter, mais hélas! je suis connu! En moins de trois secondes, j'étais entouré, poussé, abasourdi, et pas moyen de leur échapper! Pourtant les ressemblances sont interdites; il faut convenir que la police de Paris est bien mal faite.

Tous ces gens-là, mon cher, me demandaient de l'argent. De l'argent! je n'ont jamais que ce mot à la bouche. Ils m'accusaient de les avoir trompés. C'est en vain que je m'époumonnais à leur dire: "Messieurs, un peu de patience, vous aurez votre dû plutôt que vous ne pensez. Je viens d'apprendre que "notre oncle est au plus mal. Le pauvre cher homme "est peut-être mort au moment où je vous parle. Il a "été administré, mon oncle, entendez vous, et c'est "vous qui allez recueillir son héritage!" Peine inutile! j'avais affaire à des sourds, et il y en avait même qui osaient prétendre que je leur avais conté vingt fois la même histoire. A la fin, mon cher, ma patience était à bout, et, pour me débarrasser de ces importuns je me suis mis à ameuter les passans en criant: "A la "garde! à la garde!" je suis un employé du gouvernement que ces infâmes républicains qui m'entourent "veulent assassiner. Au secours à la garde!" Maxime, mon cher Maxime, cette fameuse cri avaient été entendus et la garde accourut, c'est à dire les gardes, car ils étaient plusieurs, mais c'étaient les gardes du commerce.

A ce dénouement inattendu, le beau Maxime ne put retenir un franc éclat de rire, et il s'écoula au moins cinq minutes avant qu'Oscar Fraynel pût reprendre le cours de son récit. Ce défaut en partit d'abord mortifié, mais habitué comme il l'était à être traité avec assez peu de considération par son noble ami, il ne demeura pas longtemps sous cette fâcheuse impression.

—Oui, mon bon, continua-t-il, lorsqu'il lui fut permis de parler, c'était Moreau, le célèbre, l'inexorable Moreau en personne qui faisait en ce moment, accompagné de deux praticiens de première qualité, sa petite tournée du matin. Le malheur avait voulu qu'il m'entendît parler, à la porte même, de l'héritage de mon oncle il me prit pour toi, et c'est sous le nom de Maxime de Courseulles que j'ai eu l'honneur d'être appréhendé au corps.

—Pourtant, interrompit Maxime d'un air passablement fat, je crois que nous ne nous ressemblons guères.

Et il se remit à rire de plus belle.

—C'est ce que je me tuais à lui alléguer, reprit Oscar, et j'avais même invoqué le témoignage de tous les fournisseurs habituels qui m'entouraient en ce moment, mais il paraît que j'ai l'air naturellement aimable. D'ailleurs, croirais-tu que ces gens-là ont poussé contre moi l'esprit de vengeance, jusqu'à me laisser mettre la main au collet et emballer dans un fiacre sous ton nom? Et ils osaient rire, encore.... Aussi, je jure bien de renoncer à l'usage des gants des bottes et des habits, s'il le faut plutôt que de leur donner jamais ma pratique.

—C'est une obligation qu'ils t'auront, murmura le beau Maxime en se renversant dans sa bergère et en se tenant les côtes; car son hilarité devenait une véritable maladie.

—Hem, plaît-il? il paraît qu'on dépense bien de l'esprit dans la pension Rigolet.

—Pardon, mon pauvre Fraynel. Enfin, comment es-tu sorti de Sainte Pélagie?

—Ma foi j'y serais encore sans mon chef de bureau qui m'a fait l'amitié de m'écrire qu'il allait proposer au ministre ma destitution, si je ne me mettais en mesure d'aller sur-le-champ expédier sa prose comme de coutume. Un de mes camarades de bureau que j'avais prévenu de ma mésaventure est venu m'apporter cette lettre de la part de l'administration. Muni de ce précieux document, j'ai intéressé à mon sort les détenus, les guichetiers, les portiers et jusqu'au directeur lui-même, si bien que l'erreur ayant été dûment reconnue, on s'est déterminé à me rendre, ce matin, ma liberté et me voilà!

—Ce cher Fraynel!.... Ah! je n'en puis plus, c'est plus fort que moi, et je crois que je ne pourrai plus à présent de longtemps le regarder.... sans rire. Excuse-moi, je t'en prie. Aussi, pourquoi ne m'avoir pas écrit sur-le-champ?

—La belle avance! J'étais bien sur que tôt ou tard mon identité serait reconnue et qu'on me relâcherait, tandis que pour toi, une fois l'oiseau en cage, il y était pour longtemps!

—C'est probable. Tu penses toujours à tout, toi! Eh bien! vrai, je suis aise de te revoir, mon cher Oscar; seulement ne me regarde pas, entends-tu!

—J'y ferai mon possible. Ah ça, à ton tour maintenant. Où en sommes nous ici? La petite Rigolet est elle bien folle de nous? L'avons-nous bien compromise? C'est qu'elle n'est pas mal du tout, cette petite; de beaux yeux, une jolie taille, une bouche charmante.

Le front de Maxime, tout à l'heure si riant et si épanoui, s'était rembruni d'une façon extraordinaire, et il avait, sans mot dire, détourné la tête en affectant de regarder par la fenêtre.

—Eh bien! reprit Oscar après un silence, tu ne me réponds pas. Qu'est-ce que cela signifie? Voudrais-tu par hasard faire le mystérieux avec ton ami? Ce serait mal, mon bon, ce serait fort mal. D'ailleurs, l'autre soir, à l'Ambigu, les choses étaient trop avancées pour que le dénouement ne soit fait attendre. Oh! [illegible] des yeux et des oreilles, va; et je sais des gens qui seraient bien embarrassés s'il leur fallait raconter le mélodrame qu'on a donné ce soir-là. Qu'en dis tu, mon bon?

—C'est possible.

—C'est même sûr.

Ici Maxime crut devoir se départir d'une réserve désormais inutile, et regardant fixement son ex-collègue:

—Pardieu, mon cher, lui dit-il, tu me croiras si tu veux, mais le fait est que je ne suis pas plus avancé aujourd'hui que le premier jour.

—Ah! bah!

—D'abord, le père est toujours là veillant sur sa fille comme un gros canard qui couve son œuf. C'est fort incommode; et puis je commence à me persuader que l'innocence est la meilleure sauvegarde pour une jeune personne.

Oscar demeura quelques instans la bouche béante et dans l'attitude de la stupéfaction, puis enfin il s'écria:

—En croirai-je mes oreilles? Est-ce bien toi, Maxime de Courseulles, le prince des Lovelace, le roi des don Juan, que je viens d'entendre? Mais tu es malade, mon bon, fort malade. Veux-tu que j'aille chercher le médecin?

—Va chercher le diable, si tu veux.

—Eh! eh! ce pauvre Maxime! qui l'eût cru? Mais qu'as tu donc fait pendant huit jours?

—J'ai appris une foule de jeux de société, les dames, les dominos, le trictrac, le loto.... Je suis de première force au loto dauphin.

—Cela ne m'étonne pas, mon bon. Laisse-moi te tâter le pouls. Bien. Après?

—Après? après?.... va-t'en au diable toi-même! Je t'ai dit ce qu'il en était.

—A la bonne heure! Voyons, ne nous fâchons pas, cela n'avance à rien. Primo, tu te plains de la vigilance du papa Rigolet et tu as tort; excellent homme que le papa Rigolet, à qui je ferai voir des chandelles en plein midi. Secondo, tu dis que la petite Rigolet est une Agnès. Moi je n'en crois rien, parce qu'il n'y a guère d'Agnès à 18 ans. Ne te fâche pas, c'est mon opinion, et je me fais fort sur tous ces points de te prouver que j'ai raison.

—Dépêche-toi donc de le faire.

—Patience! J'arrive à peine. Allons! allons! je vois qu'il était grandement temps que je revinsse, mon bon: Oreste sans Pylade, cela ne va pas du tout. Ah ça, maintenant que nous avons bien bavardé sur ce qui nous touche, parlons un peu d'affaires. J'ai là dans ma poche quelques lettres à ton adresse que j'avais prises à ton domicile le jour où.... Enfin suffit.

—Donne donc.

—En voici déjà une, papier azuré, parfumé, encadré, une colombe pour cachet: c'est du féminin.

—Oh! je reconnais le ensemble et l'écriture pour les avoir vues l'une et l'autre en circulation chez une demi-douzaine environ de mes amis.

—Passons aux dépendances.

—C'est par là qu'il fallait commencer. Donne donc vite, je gage que c'est une lettre de mon oncle. S'il pouvait y avoir de bonne nouvelle... [illegible]

[illegible] mon oncle, en effet, [illegible] désolant. Je l'avais pourtant prévu [illegible] allait entraîner pour moi de grands [illegible].

—Mauvais moyen, mon bon, [illegible]

—Diable! diable!

—Qu'as-tu donc!

—Tiens, lis!

—Oh! oh! qu'ai-je vu! "Monsieur mon neveu, "j'en apprends de belles sur votre compte. Vous m'avez dit que vous aviez donné votre démission du ministère de l'intérieur, il paraît qu'on vous a donné la votre... "Vous m'avez dit encore que vous aviez [illegible] "est, et il paraît que vous en êtes à [illegible] "men. Je sais de plus que vous êtes [illegible] "car tout se découvre à la fin. Si [illegible] "mon leur, pour un brave homme d'oncle de comédie, "caissier né de son mauvais sujet de neveu [illegible] "dire que vous vous êtes grandement trompé. J'ai "bien assez de mes dettes à payer, sans avoir à [illegible] "per des vôtres, et par la présente je vous interdis que "je ne m'en occuperai pas."

A cet endroit, Oscar Fraynel s'interrompit:

—Peste! s'écria-t-il, notre oncle a des dettes! il ne manquait plus que cela.

—Il en est bien capable, reprit Maxime, mais lui, du moins, il a de quoi les payer.

—Ah! bah! quand il y a pour un il y a pour deux, comme dit l'autre. Continuons:

"Il y a aussi de par le monde un mauvais garnement, un certain Fraynel, je crois, un homme de rien, le fils d'un perruquier dont vous faites votre "société habituelle et qui vous entraîne à toutes sortes de débauches, un homme qui se permet de "repasser vis-à-vis de vos créanciers [illegible] "gouteux, car chyme et près de [illegible] "Là dire à ce retour de ma [illegible] "trouve à portée de ma canne [illegible] "que je ne suis pas manchot; et si vous [illegible] "vous en arrive autant, [illegible] "êtes, aussitôt cette lettre reçue, [illegible] "cure de quitter Paris et de venir me [illegible] "seulles, où je vous attends pour l'ouverture de la chasse. Tout bien examiné, je [illegible] "de rien faire de vous; c'est [illegible] "vous marier, car vous n'êtes bon qu'à [illegible] "chez vous donc de me mettre à même [illegible] "accomplir cette sottise, si [illegible] "mis vos titres à l'affection et à l'héritage de "votre oncle, le vicomte de Courseulles!"

ALEXANDRE DE LAVERGNE.
(La suite à demain.)

☞ Les personnes dont les noms suivent sont annoncées par un grand nombre de votans dans la différentes municipalités, comme candidats à la Législature.

1re Municipalité — SID. MENNIL.
2e do — GEORGE MORGAN,
3e do — MARCEL DUCROS
23 août

☞ Nous sommes priés d'annoncer M. RANDELL HUNT, comme candidat pour représenter la paroisse d'Orléans.

DERNIERES DATES.

New-York	[illegible]	Liverpool	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Londres	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Havre	[illegible]
Washington	[illegible]	Paris	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Bordeaux	[illegible]
Charleston	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vera-Cruz	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Campêche	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tampico	[illegible]	[illegible]	[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Barque Mary Ballard Parkinson, Boston, J. A. Merritt
[illegible] Beverwood [illegible]
Shamrock, McKee, Tampico, [illegible]

ARRIVES.

Bateau de remorque Panther, Davis, de la passe
N. viré Huntsville, Mumford, New-York, J. F. Wood
Navire Wm. Tell, Bradford, de Philadelphie
Barque Josephine Coste, Algoa, de [illegible]
Bâtiment Commodore [illegible]
Telegraph, Wiswell, de [illegible]
Savannah, Wade, du [illegible]
Petersen, Hart, du Bayou Têche

L'a société des "Amis des Arts" informe le public que [illegible]

SOCIETE SAMARITAINE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les directeurs sont priés de [illegible] assemblée [illegible]
21 août — W. W. W...

☞ La barque Josephine, capitaine [illegible]
21 août

☞ AVIS.—Le navire Huntsville, capitaine [illegible] de New-York, est maintenant [illegible]
JAS. K. WOODRUFF, Agent.

Les personnes [illegible] navire Huntsville de New-York [illegible]
21 août

ELECTIONS DE MARGUILLIERS.

Conformément à la [illegible] Louisiane, approuvée le 11 mars 1837, [illegible]
21 août — ANTOINE DUBUC.

AVIS.

Ceux qui ont des réclamations contre le [illegible] Savannah sont priés de s'adresser aux soussignés [illegible] New-York.
BOGERT & HAWTHORN.
23 août

L...nages en vente par le [illegible]
[illegible]
ALBERT [illegible]

3000 [illegible]
A. CAPDEVIELLE & [illegible]
21 août

TABAC [illegible]
CANNE [illegible]
QUININE [illegible]
GOMME ARABIQUE [illegible]
J. MELDE, 199 [illegible]

TOILE A CORDE d'emballage, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT.
23 août

COTON DE LOWELL.—[illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT.
23 août

CLOUS DE BOSTON. [illegible] à vendre par WIGGIN & DAVENPORT.
23 août

[illegible] PLATS [illegible] WIGGIN & DAVENPORT.

BLANC DE BALEINE.—1200 caisses New-Bedford, Nantucket à vendre par WIGGIN & DAVENPORT.
23 août

FARINE.—100 barils en débarquement [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT.
23 août

WHISKEY.—100 barils en magasin [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT.
23 août

PORC.—Mess [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT.
23 août

SOULIERS.—75 caisses brodequins [illegible] FROST & Co.
23 août

CHAPEAUX.—[illegible] FROST & Co.
23 août

INDIGO [illegible] N. D. CHAMBERLIN.
23 août

MUSCADES [illegible] N. D. CHAMBERLIN.

CASSE [illegible] N. D. CHAMBERLIN.

BEURRE de Goshen [illegible] N. D. CHAMBERLIN.

BLANC DE BALEINE et savon [illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

HUILE de tanneurs [illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

HUILE DE BALEINE [illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

AMIDON.—110 caisses [illegible] W. C. TOMPKINS & Co.

EAU-DE-VIE de Cognac [illegible] N. D. CHAMBERLIN.

ALCOOL.—30 barils, en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN.

HUILE, pure de sperme clarifiée et blanchie, [illegible] N. D. CHAMBERLIN.

E[illegible] à vendre par O. H. MIESEGAES, 94, Vieille Levée.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!

Conformément aux ordres du brigadier général, la compagnie [illegible] Place St. Antoine.
Par ordre du capitaine J. Durel.
ANT. DUBUC, Sergent Major.

N. B.—A partir de mercredi prochain 25 courant, les exercices [illegible] à l'hôtel de Ville de 7 à 9 heures du soir.
23 août

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION!

La Compañía se reunirá el Domingo 22 del corriente á las cinco y media de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para una revista de obligación. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, y la reunion en el parage acostumbrado.
Nueva-Orleans, 22 de Agosto de 1841.
De orden del Capitan.
F. A. GARCIA, Sargento primero.
23 août

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le Bataillon paraîtra les armes mardi 24 du courant, à sept heures [illegible] du soir. Grande tenue d'été. Sabre [illegible]
Par ordre du capitaine [illegible]
AD. SCHREIBER, Adj. Major.
17 août

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson.—Cour des [illegible]—Succession de Henry Norbert [illegible]
F. DRUOX, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de J. Bernard.—[illegible]
F. DEUOX, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la [illegible]
ARMAND [illegible], Député Greffier.

[illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

FARINE. [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

SANDOULA [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

ALE [illegible] POTTER [illegible] Philadelphie [illegible] J. D. DEVERONE, 22, Douane.

CHARRETTES [illegible] J. D. DEVERONE, 22, Douane.

BEURRE [illegible] N. D. CHAMBERLIN, 73, rue des Magasins.

FROMAGE [illegible] N. D. CHAMBERLIN, 73 rue des Magasins.

HUILE [illegible] JOHN A. MERRITT, 64, rue du Camp.

FARINE [illegible] JOHN A. MERRITT, 64, rue du Camp.

[illegible] TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane.

TOILE [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

CABLE [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

FROMAGES [illegible] TUFTS & HOBART, 20 rue de la Douane.

BEURRE [illegible] TUFTS & HOBART, 20 rue de la Douane.

POIS [illegible] LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

[illegible] LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

JAMBONS [illegible] LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

LARD [illegible] LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

TOILE [illegible] L. A. LEVY, 30 rue de la Douane.

KENNEY [illegible] L. A. LEVY.

MARCHANDISES DE COTON [illegible] L. A. LEVY.

JAMBONS [illegible] L. A. LEVY, 30 rue de la Douane.

500 [illegible] MIESEGAES, 24 Vieille Levée.

WHISKEY.—[illegible] BENJ. DOUGLAS.

P[illegible] BENJ. DOUGLAS, 12, rue Poydras.

SEL [illegible] BENJ. DOUGLAS, 12, rue Poydras.

G[illegible]—12 barils [illegible] BENJAMIN DOUGLAS, 12 rue Poydras.

JAMBONS [illegible] BENJ. DOUGLAS, 12, rue Poydras.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nlle-Orléans, le 20 août 1841.
D[illegible]
L. BERNARD, Caissier.

QUINCAILLERIE AU PRIX COUTANT.
[illegible] au prix coutant [illegible]
ALEXANDER KIRKERMAN & Co. coin des rues Natchez et Magasins.

A VENDRE [illegible] W. HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

ON [illegible] Abeille.

VINS [illegible] de Madère [illegible] de Bourgogne, Chambertin [illegible] de Champagne [illegible]
J. ALBERT, 6 rue St. Louis.

EAU DE VIE de Cognac [illegible]
J. ALBERT, 20, St. Louis.

A VENDRE [illegible]
J. ALBERT, 20, rue St. Louis.

TOILE A VOILE de Russie et toile à voile de coton [illegible]
J. ALBERT.

A VENDRE [illegible] goelette Doric [illegible]
FCO. TIO, 36, rue Ste. Anne.

WHISKEY.—180 barils whiskey rectifié de Cincinnati [illegible] J. VAISIN & Co.

MAQUEREAUX.—[illegible] TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane.

MORUE.—[illegible] TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane.

MAQUEREAUX.—[illegible] CAPPIN, DAMARE & Co., 11 et 13, rue St. Louis.

VENTES DE SHERIF.

Les Présidents, Directeurs et Compagnie de la Banque de la Louisiane vs Nicolas Gueze.

COUR DE DISTRICT.—No. 20,030.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi 23 septembre 1841, à midi,
Un certain LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé au faubourg Tremé [illegible]
Un autre LOT DE TERRE [illegible]
Conditions: Comptant.
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er District.
21 août

La Compagnie d'Assurance des Pompiers vs J. J. Holt.
COUR DE PAROISSE.—No. [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse [illegible]
Conditions—comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 août

L. Charbonnet vs Therese Fils Marino, épouse de Juan [illegible]
COUR DE PAROISSE.—No [illegible]
V. ALLAIN.

[illegible] vs J. R. [illegible]
COUR DE PAROISSE.—No. 4477.—[illegible]
V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. Trabocand & Co vs [illegible]
COUR DE PAROISSE.—No. [illegible]
V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

John Reece subrogé de vs Henry Shertmine, [illegible]
COUR DE DISTRICT.—No. [illegible]
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du Premier District.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE JAMES BEERS.—[illegible]
W. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

SUCCESSION DE CAMILLE O. DUCATEL.—[illegible]
Conditions comptant.
W. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la [illegible]
CHARLES MAURIAN, Juge.
LOUIS R. COURTIN, Député Greffier.

AMUSEMENTS.

BALS A MANDEVILLE.

Le soussigné a l'honneur d'informer respectueusement le public qu'il donnera des bals à Mandeville à l'hôtel de M. Davis [illegible]
H. BERMANN, 1 rue St. Louis.

Une liste de souscription est ouverte chez H. Lehmann, [illegible]

A VENDRE à ce bureau et chez [illegible]

LE GENDRE
Par M. Case De [illegible]

Feuilleton publié à Paris dans le Siècle et reproduit par l'Abeille.
Prix [illegible]

GEORGE ULRICH WARBURTH & HARE [illegible]

SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
UNE assemblée générale de cette société aura lieu à l'église presbytérienne [illegible]
J. W. BREEDLOVE, Président.
J. N. MORGAN, Secrétaire.
19 août

MADAME JONC, modiste, rue de Chartres, No. 34, [illegible]

MACHINE A VAPEUR A VENDRE.
UNE machine à vapeur de la force de 15 chevaux [illegible]
F. DE LIZARDI & Co.

ARGENT COMPTANT.
ON desire acheter pour du comptant un jeune domestique [illegible]

GRAISSE.—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT.

FORTES BRIQUES DU PAYS A VENDRE.
LES entrepreneurs et autres personnes [illegible]
J. BOUNY.

A VENDRE.
PLUMEURS sujets parfaits [illegible]

ACAJOU ET BOIS DE CAMPECHE [illegible]
FRANCISCO TIO.

MOUTARDE.—[illegible] TUFTS & HOBART.

CLOUS.—[illegible] TUFTS & HOBART.

SAVON.—[illegible] TUFTS & HOBART.

[illegible]

POUR NEW-YORK directement [illegible]
BOGERT & HAWTHORN.
21 août

POUR LA MOBILE [illegible] GINN & DUNN, agents.
23 août

POUR ST. LOUIS [illegible] MAID OF KENTUCKY [illegible]
WIGGIN & DAVENPORT.
21 août

N. B. Le M. of Kentucky ne [illegible]

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE DE [illegible] OCTORARA [illegible]
100, Vieille Levée.
20 août

POUR St. LOUIS [illegible] OSAGE VALLEY [illegible]
JOHN R. SHAW & Co.
19 août

POUR ST. LOUIS.—[illegible] PAWNEE [illegible]
JOHN A. MERRITT, 64, Camp.
7 août

POUR THE ADELPHIA.
LA Barque JOSEPHINE [illegible]
J. D. DENFORD.
23 août

PASSAGE POUR BOSTON.
LA barque MARY BULLARD [illegible]
JOHN A. MERRITT.
23 août

POUR MATAMOROS.—La goelette paquebot EMELINE [illegible]
JOHN A. MERRITT.
21 août

POUR BALTIMORE.—La barque [illegible] LOMON SALTUS [illegible]
J. BEDFORD & BECK.
21 août

POUR VERA CRUZ.—La goelette CREOLE, capitaine Delvaille [illegible]
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU.
19 août

POUR LA HAVANE.—La goelette LAURA VIRGINIA [illegible]
J. ALEXANDER.
16 août

POUR VERA CRUZ.—La goelette MERCEDITA [illegible]
FRANCISCO TIO.
17 août

On demande à affréter un navire pour le Havre [illegible]
J. H. BARBANCEY.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ITALY [illegible]
J. H. ASHBRIDGE.
14 août

POUR MOBILE & PENSACOLA.—La goelette HARRIET [illegible]
J. H. ASHBRIDGE.
14 août

POUR MATAMORAS.—La goelette WATCHMAN [illegible]
31 août

POUR LA MOBILE.—[illegible]
J. H. ASHBRIDGE.
11 août

POUR BOSTON.—Le navire ST. LOUIS, capitaine Lindsay [illegible]
JOHN A. MERRITT.
11 août

POUR BOSTON.—Le brick de première qualité LIME ROCK [illegible]
J. BEDFORD & BECK.
11 août

POUR LONDRES.
UN navire de première classe [illegible]
J. H. ASHBRIDGE.

ON A BESOIN.
D'UN bon navire [illegible]
HECKLE & STERN.

ON a besoin d'un bâtiment [illegible]
HECKLE & STERN.

POUR NEW-YORK.
Le paquebot [illegible] LEVANT [illegible]
JOHN ALEXANDER.

POUR BOSTON.—La barque [illegible]
J. A. MERRITT.

POUR NORFOLK.—Le brick CREOLE [illegible]
JOHN ALEXANDER.

POUR LIVERPOOL.
Le brick [illegible]
GREEN & BROTHER.

VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES A L'ENCAN AU PRIX COUTANT.
LE soussigné liquidant [illegible]
BORDERES & Co.

BLANC de baleine, huile, cuivre &c.—[illegible]
WALTON & [illegible] LANE.

TOILE d'emballage de Dundee [illegible]
W. S. PRIEN.

LA société qui existait sous la raison de A. Bonnus[illegible] & Co est dissoute [illegible]
A. BONNUS.

PERDUS OU VOLÉS.
LES deux billets suivants [illegible]
J. VAISIN & Co.

TIMOLEON VOIZIN & Co [illegible]

ANDREWS & BROTHERS,
Marchands commissionnaires [illegible] EN COTON
No. 40 rue de la Commune [illegible]

SANGSUES.
REÇU par les derniers arrivages [illegible]

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, [illegible]

LOUIS MUN donne avis [illegible]

A LOUER, pour entrer en possession [illegible]
HENDERSON & GAINES.

BELLE PROPRIETE A MANDEVILLE, A VENDRE.
[illegible]

A LOUER.
Le magasin situé à l'encoignure des rues du Camp [illegible]
LA BANQUE DU GAZ.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. GUINAULT.
[illegible]

PAR VINCENT & DE FELIKT.
Il sera vendu mardi, 24 du courant, à 10 heures, une grande quantité de MARCHANDISES SECHES [illegible]

PAR J. LEVY.
A 10 heures, mardi prochain, 24 du courant [illegible]

PAR F. F. TRICOU.
Il sera vendu, le vendredi 3 sept. [illegible]

PAR A. D. BORDOCOURT, encanteur.
MARDI, vingt quatre courant, à midi [illegible]

PAR E. GUINAULT.
Jean Baptiste Lambert vs ses créanciers.
IL sera vendu samedi 4 septembre 1841, à midi [illegible]

PAR F. F. TRICOU.
Jean Dufour, [illegible] ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse [illegible]

PAR F. F. TRICOU.
François Lea[illegible] vs ses créanciers.
EN vertu d'un ordre [illegible]

PAR J. A. BEARD.
Samuel Hermann & fils [illegible]
EN vertu d'un ordre [illegible]

VENTE DE [illegible]
PAR JOHN M. BACH, ENCANTEUR.
EN vertu [illegible]

DES PROMOTIONS.
POUR [illegible]

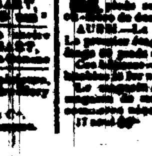

[illegible] DE [illegible]
[illegible]